

<p>Ecole Maternelle</p>  <p>académie Bordeaux</p> <p>direction des services départementaux de l'éducation nationale Gironde</p> <p>éducation nationale</p> <p><b>Fargues Saint Hilaire</b> RNI : 0332673b</p>	<p><b>PROCES-VERBAL</b> <b>CONSEIL D'ECOLE extraordinaire</b></p> <p>Date : jeudi 7 mai 2020</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Circonscription : Bègles-Floirac**

**Présents :**

**Présidente - directrice d'école : Mme Pereira**

Equipe enseignante :	Mme Pereira Mme Olaya
Le maire ou son représentant :	M Gautier Mme Bouchez M Ducasse
DDEN :	
Représentants des parents d'élèves :	Mme Bieger Emmanuelle Mme Guimberteau M Bouet M Labouyrie
Invités (personnel municipal,...) :	Périscolaire : Clément Cerdeira

***Début du conseil d'école : jeudi 7 mai à 16h30***

**Secrétaire de séance : Mme Pereira**

***Fin du conseil d'école : jeudi 7 mai à 17h30***

Présentation du protocole sanitaire pour la maternelle de Fargues Saint Hilaire

Il repose sur cinq fondamentaux:

v **Le maintien de la distanciation physique**, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permettant d'éviter les contacts directs et/ou une contamination respiratoire.

v **L'application des gestes barrière**, mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus. Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers.

v **La limitation du brassage des élèves**, dont l'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

v **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**, composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Un plan de **nettoyage quotidien des locaux** a été élaboré pour assurer un nettoyage approfondi des salles de classe, de l'espace de restauration, des sanitaires et de tous les autres espaces fréquentés par les élèves et les adultes. La fréquence de nettoyage approfondi est augmentée dans les espaces utilisés pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les matériels à usage multiple.

v **La formation, l'information et la communication**, tant il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

**L'organisation des enseignements :**

Les salles de classe vont être **aménagées** de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre et de limiter les croisements. Les coins jeux seront fermés. Le matériel pédagogique sera limité. L'aération de la salle sera assurée avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

Les temps de récréation seront échelonnés pour éviter les brassages :

	Matin	Après-midi
Gaëlle	9h40 - 10h	14h40 - 15h
Valérie	10h - 10h20	15h - 15h20
Caroline	10h20 - 10h40	15h20 - 15h40
Véronique	10h40 - 11h	15h40 - 16h

Les jeux de cours sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Les ballons – vélos sont interdits. Les enfants ne pourront pas aller aux sanitaires pendant la récréation car ils doivent être accompagnés d'un adulte.

Les enseignantes et le personnel municipal porteront un masque dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.

**Les enseignantes demandent si il serait possible de marquer les rangs dans la cour pour que les enfants puissent respecter la distanciation physique quand ils se rangent pour rentrer en classe ou quitter l'école.**

L'école maternelle rouvrira :

- À partir du jeudi 14 mai, pour les GS (qui en ont fait la demande) et les enfants des personnels prioritaires en obligation d'accueil, en alternance : un groupe les lundis et jeudis, un autre groupe les mardis et vendredis
- À partir du lundi 25 mai les PS et les MS reprendraient si la situation le permet.
- Comme annoncé précédemment, pour les enfants qui ne seront pas accueillis en classe, une continuité pédagogique sera assurée.
- À partir du moment où les enfants reviendront à l'école, le temps scolaire pourra être complété par un accueil organisé par la municipalité sur le domaine de la Frayse

Les groupes seront organisés en fonction des groupes définis par l'école pour éviter le brassage des élèves. Chaque groupe aura sa salle dédiée, et l'équipe des animateurs a travaillé à partir du protocole de l'éducation nationale. Les règles sanitaires seront donc similaires.

- La cantine sera assurée normalement avec un repas chaud. Le départ à la cantine sera organisé pour éviter le croisement et le brassage des élèves. Les enfants seront deux par table et resteront avec les enfants de leur groupe.
- Le périscolaire aura lieu le matin et le soir à l'école (pas de transport en bus). Les groupes seront organisés en fonction des groupes définis par l'école pour éviter le brassage des élèves.
- Les horaires de l'école vont être modifiés pour fluidifier les arrivées le matin et le soir :
  - **Classe de Gaëlle Pereira** : les enfants devront arriver à **8h30** (sauf pour les enfants allant au périscolaire) – ils quitteront la classe à **16h10** (sauf pour les enfants allant au périscolaire).
  - **Classe de Valérie Henoux** : les enfants devront arriver à **8h40** (sauf pour les enfants allant au périscolaire) – ils quitteront la classe à **16h20** (sauf pour les enfants allant au périscolaire).
  - **Classe de Caroline Saint Jours** : les enfants devront arriver à **8h50** (sauf pour les enfants allant au périscolaire) – ils quitteront la classe à **16h30** (sauf pour les enfants allant au périscolaire).
  - **Classe de Véronique Moussu** (à partir du 25 mai si la situation le permet) : les enfants devront arriver à **9h** (sauf pour les enfants allant au périscolaire) – ils quitteront la classe à **16h40** (sauf pour les enfants allant au périscolaire).

Ces horaires devront être **scrupuleusement respectés**, les parents **ne pourront plus rentrer dans l'école**.

Chaque enfant devra apporter chaque jour de sa venue en classe une bouteille d'eau et un paquet de mouchoirs individuels marqués à son prénom. Le protocole sanitaire interdit le port du masque pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. Les flacons de gel hydro-alcoolique personnels ne pourront être autorisés.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève, **une procédure très stricte de prise en charge sera appliquée** :

- **Isolement immédiat** de l'élève avec un masque (pour les enfants en âge d'en porter) dans un lieu permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- **Appel sans délai** des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la **procédure à suivre par les parents** à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- **Nettoyage approfondi** de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'**après un avis du médecin traitant**, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Une information sera fournie aux personnels et aux parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.

Dans le cadre du protocole sanitaire établi par l'éducation nationale, il est demandé aux parents de s'engager **à ne pas mettre leur enfant à l'école** en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève, à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C ou plus), **l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.**

**En cas d'absence d'une enseignante , ses élèves ne pourront pas être accueillis.**